

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 487 rendant exécutoire supplémentaire de la taxe personnelle, impôt locatif et taxe de voirie (exercice 1938)

n° 487

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1938

Numéro JO
n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro
31 mai 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le 1er rôle supplémentaire de la taxe personnelle, impôt locatif et taxe de voirie, exercice 1938, comprenant trois cent soixante-six articles et s'élevant à la somme de quatre vingt-treize mille sept cent quarante-sept francs et 25/10.